

Syndicat mixte du Pays du Lunévillois
Comité syndical – 18 octobre 2010 à 20h30 à BLAMONT

Compte rendu détaillé

Présents : Bernard MULLER, Dominique FOINANT, Christian BOUCAUD, Josette RENAUX, Jean-Luc DEMANGE, René ACREMENT, Laurent de GOUVION SAINT CYR, Jean-Marc VILLEMEN, Gérard THOUVENIN, Vincent VAUTHIER, Claudine COLAS, Jacques DEWAELE, François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, Michel MARCHAL, Guy BIENTZ, Dominique JACQUOT, Annie FARRUDJA, Gérard COINSMANN, Daniel BILLOTTE, Gilbert ZIEGER, Frédéric MAILLOT, Gérard VATHELET, Sophie LEHE (conseil de développement)

Excusés : Michel DIETSCH (ayant donné pouvoir à Christian BOUCAUD), Thierry MERCIER, Michel BOQUEL (ayant donné pouvoir à Josette RENAUX), Philippe ARNOULD (ayant donné pouvoir à René ACREMENT), Jacques LAMBLIN, Jacques PISTER, Nathalie AHRACH (ayant donné pouvoir à Annie FARRUDJA), Maurice VILLAUME, Claude RICHARD (conseil de développement)

- La séance est ouverte à 20h40
- Laurent de Gouvion Saint-Cyr est désigné comme secrétaire de séance
- Le compte rendu du comité syndical du 16 juin 2010 est approuvé à l'unanimité

1. Pôle d'excellence rurale

Dans la continuité des échanges du dernier comité syndical, le bureau syndical s'est réuni les 12 juillet, 21 septembre et 28 septembre dernier pour travailler sur le projet de candidature à l'appel à projet national « Pôle d'excellence rurale ».

Jean-Marc Villemin souligne que cette démarche s'inscrit en cohérence avec les travaux engagés par le Pays du Lunévillois depuis plusieurs mois en faveur des services à la mobilité et s'articule pleinement avec le programme LEADER. Elle va dans le sens des priorités du Conseil général pour le territoire et des orientations régionales en matière de coordination des offres de transports et de développement du covoiturage. Les derniers échanges avec le sous-préfet de Lunéville laissent entendre qu'elle s'inscrit dans les priorités l'appel à projets PER pour le développement des services à la population.

Jean-Marc Villemin donne la parole à Thibault Valois et Armelle Lajaunie pour présenter les grandes lignes de cette candidature (voir présentation Power point en annexe).

Elle s'organise autour de trois axes :

- le développement d'une offre de transport locale adaptée au territoire, valorisant les services de transport collectifs existants,
- la mise en place d'une plate forme de services à la mobilité vers l'emploi,
- le développement de services innovants et performants en alternative à la voiture individuelle.

L'axe n°1 fait l'objet d'une discussion plus approfondie.

Deux hypothèses d'organisation du service de transport à la demande sont débattues :

- l'hypothèse A : acquisition d'une flotte de véhicules par la collectivité et mise à disposition d'un prestataire chargé de la gestion du service
- l'hypothèse B : recours à un prestataire sans acquisition de véhicules

Laurent de Gouvion Saint Cyr indique que la négociation pour la DSP transport de la CCL a abouti. La société Bus Est devrait être officiellement retenue lors du prochain conseil communautaire. Les trois prestataires en concurrence avaient accepté le principe d'un élargissement de la centrale de réservation au Pays. De même, l'agence d'information qui sera située en gare de Lunéville pourra également être mobilisée pour l'information sur le transport à la demande à l'échelle du Pays.

Il précise que cette mutualisation permettra de réaliser des économies de fonctionnement et faire bénéficier le Pays d'un prix de prestation attractif. Il reviendra bien sûr au Pays de négocier les modalités pratiques d'utilisation de cette centrale de réservation.

Concernant l'organisation du service de transport à la demande, l'hypothèse de la régie ayant été écartée, Laurent de Gouvion Saint Cyr souligne l'intérêt d'acquérir les véhicules pour les mettre à disposition du prestataire. La négociation de la CCL vient de le démontrer.

Il souligne la pertinence de ce Pôle d'excellence rurale à l'échelle du Pays et souhaite aller le plus loin possible dans la coopération avec les autres intercommunalités sur ce dossier.

Dans le cadre de la nouvelle DSP de la CCL deux navettes seront mises en place pour organiser un rabattement des communes rurales vers la gare SNCF de Lunéville en début et fin de journée. Il serait intéressant d'étudier si ce rabattement peut être élargi à d'autres communes hors CCL.

Jacques Dewaele confirme l'intérêt de réfléchir à une organisation optimisée du personnel et du matériel entre le service de transport de la CCL et ce service de Transport à la demande à l'échelle du Pays.

Josette Renaux se faisant porte parole du président de la communauté de communes des Vallées du Cristal, indique que ce dernier n'est pas favorable à l'acquisition des véhicules.

Gilbert Zieger précise que les subventions d'investissement doivent être prises en compte et venir en déduction des dépenses pour l'amortissement des véhicules. Lors du bureau syndical, le document présenté ne tenait pas compte des subventions laissant apparaître une charge d'amortissement très lourde. Son point de vue a donc évolué suite au bureau syndical. Il lui semble plus intéressant d'acquérir les véhicules. D'autant qu'en les mettant à disposition du prestataire la collectivité n'aura pas à se soucier de l'entretien.

Bernard Muller souligne le besoin des territoires ruraux de bénéficier d'un service de rabattement vers les centres urbains mais également d'un service de desserte interne vers les bourgs.

François Genay s'interroge sur le financement du fonctionnement à moyen terme. Comment pourra-t-on financer ce service de manière pérenne ?

Jean-Marc Villemin prend en compte ces remarques et considère que le conseil général devra prendre un engagement fort pour soutenir ce service.

Il indique également qu'il faudra étudier le potentiel d'un Versement Transport Additionnel. Cette taxe peut s'appliquer aux entreprises de plus de 9 salariés et permet de financer spécifiquement les services de transport à la demande.

Michel Marchal indique qu'il n'est pas favorable a priori au Versement Transport Additionnel : comment justifier auprès des entreprises une taxe supplémentaire, alors que le service de transport à la demande bénéficiera moins aux actifs qu'aux jeunes ou aux personnes âgées.

Il considère plutôt qu'il faudra mettre la pression sur le conseil général pour connaître les économies qu'il aura faites en réorganisant le service TED et obtenir que ces économies soient réinvesties sur le territoire pour soutenir le fonctionnement du nouveau service.

Concernant l'acquisition des véhicules, le document présenté prend comme hypothèse 80 000 km par an et par véhicules sur 7 ans. Il lui semble peu réaliste de faire rouler un véhicule sur 560 000 km.

Hormis ces réserves, Michel Marchal considère qu'il faut poursuivre ce projet au-delà de la candidature PER, même si cette dernière n'est pas acceptée.

François Genay demande à ce que le projet soit présenté et débattu dans chaque communauté de communes. Il s'interroge sur la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Est-ce bien le Pays ?

Michel Marchal souligne également que des questions de fond ne sont pas encore résolues quant au fonctionnement du projet. Cela n'empêche pas de déposer la candidature aujourd'hui. Mais ces questions devront être abordées dans les prochaines semaines.

Il serait très dommageable que les fonds PER soient obtenus par le territoire et qu'ils ne soient pas utilisés.

Laurent de Gouvion Saint Cyr va dans le même sens. Pour l'investissement on peut s'accorder facilement sur le portage par le syndicat mixte aujourd'hui, d'autant que les montants d'investissements ne sont pas conséquents. Mais la question de qui paiera le fonctionnement est fondamentale.

Jean-Marc Villemin prend en compte ces remarques. Il est certain que plusieurs aspects doivent encore être approfondis. Mais il souligne l'opportunité que représente l'appel à projets PER. Ce soir, ces différentes questions ne seront pas tranchées. Il s'agit d'abord de valider la candidature.

Jean-Marc Villemin demande donc confirmation à l'assemblée quant au **choix de l'hypothèse A. Cette hypothèse est acceptée à l'unanimité** moins une abstention de Josette Renaux au nom de Michel Boquel.

Concernant l'axe 2 du PER portant sur la plate forme de services à la mobilité vers l'emploi :

Au sujet du garage solidaire Laurent de Gouvion Saint Cyr s'interroge sur le montant prévu de 50 000 € pour l'acquisition d'un terrain sur la ZAC des Mossus. Le coût lui semble très élevé.

Jean-Marc Villemin indique que ce montant est indicatif mais qu'une promesse de cession du terrain à l'euro symbolique est en négociation avec le syndicat mixte départemental des zones d'activités propriétaire du terrain.

Vincent Vauthier, en tant que directeur d'une association d'insertion, s'interroge sur la pertinence du projet de garage solidaire. Il estime que le métier de la réparation automobile est en voie de disparition avec l'évolution technologique des équipements automobiles. D'autre part, il s'inquiète de l'évolution des aides publiques dans le secteur de l'insertion, notamment pour les chantiers d'insertion. Est-ce le bon moment pour engager un tel projet ?

Jean-Marc Villemin précise qu'au projet de garage est adossé un projet de plate-forme de déconstruction et recyclage des pièces automobile. Les exigences environnementales dans ce domaine permettent d'envisager un développement de cette filière et des métiers du recyclage.

Michel Marchal s'interroge sur le choix d'une construction neuve pour un tel garage. Pourquoi ne pas prospecter pour le rachat d'un garage existant ?
D'autre part, en tant qu'opérateur privé INES peut-elle bénéficier de 80 % de subvention pour cet investissement ?

Jean-Marc Villemin indique qu'en tant qu'association d'insertion INES peut bénéficier de ce niveau d'aide. Les partenaires financiers potentiels ont été consultés et n'y ont pas vu d'obstacle.

Concernant l'axe 3 portant sur le développement des services alternatifs à la voiture individuelle :

Laurent de Gouvion Saint Cyr revient sur les aires de stationnement pour le covoiturage. Il indique que la CCL pourrait participer au financement de la signalétique des aires de covoiturage envisagées sur les communes de son territoire.

Au sujet du projet d'étude sur le développement des itinéraires cyclables, François Genay demande à quel moment ce projet est-il apparu ? Ce point n'a pas été abordé lors des précédents bureaux.

Jean-Marc Villemin répond que lors de récentes discussions avec le conseil général, il est apparu pertinent d'intégrer cette démarche. Même si le projet d'étude n'est pas encore clairement défini, il figure à titre indicatif dans la candidature PER, sans appeler de financement, parce qu'il permet de donner une cohérence globale à la candidature.

Gilbert Zieger indique qu'une réflexion est en cours sur le développement d'une voie verte entre Blâmont et Cirey et que cela va bien dans le sens de ce projet.

Jean-Marc Villemin propose de passer au vote de la délibération.

Vu le dossier de candidature, sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les orientations et l'ensemble des opérations proposées pour le Pôle d'excellence rurale « la mobilité facteur de développement durable pour le Lunévillois »,
- accepte la maîtrise d'ouvrage de l'opération visant la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire,
- accepte le plan de financement proposé,
- sollicite les cofinancements auprès du conseil général de Meurthe-et-Moselle, de la Région Lorraine et des fonds LEADER,
- autorise le président à signer tout document utile au dépôt de cette candidature et à ces demandes de subventions.

2. Semaine de la mobilité

Dans la continuité du programme de sensibilisation à la mobilité présenté lors du dernier comité syndical, le Pays du Lunévillois a souhaité participer à la semaine européenne de la mobilité. Une animation « vélo-taxi » à destination du grand public a donc été proposée du 15 au 19 septembre dernier.

L'objectif de cette animation était d'aller à la rencontre des habitants autour des marchés, des gares, des sorties d'écoles pour proposer de découvrir gratuitement un moyen de transport écologique et original et de réfléchir ainsi aux différentes solutions pour une mobilité durable. Les différentes personnes rencontrées ont été sondées sur leurs modes de déplacements quotidiens et ce qui les inciterait à limiter l'usage de la voiture individuelle.

La société Cyclo-ville basée à Strasbourg et Colmar a été sollicitée pour mettre à disposition deux cyclos et deux chauffeurs pendant les cinq jours.

Un document de sensibilisation et d'information sur les solutions pour l'éco-mobilité a été préparé par l'équipe du Pays et diffusé au public. Il sera réutilisé à d'autres occasions.

Cette animation s'est également inscrite dans le cadre des festivités pour la réception de la chapelle restaurée du château de Lunéville, permettant aux visiteurs de se déplacer depuis la gare vers le château ou depuis le parking de délestage du centre Leclerc et le château.

Le conseil général s'est donc engagé à participer au financement de cette opération.

D'autre part cette action correspondant pleinement aux objectifs du programme LEADER en matière de sensibilisation à la mobilité durable, un cofinancement sera également sollicité.

Les deux vélos-taxis ont donc été présents pendant les cinq jours sur différents sites: à Bayon, à Blâmont, à Baccarat, à Blainville-Damelevières, à Azerailles et à Lunéville.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Semaine de la mobilité 2010 - opération vélo-taxi pays du Lunévillois
--

Dépenses		Recettes			
Cycloville (vélo-taxi)	5396	LEADER	3011,25	50 %	55 % montant HT
INES (PAO pour mise en forme du document)	150	SMPL	1664.15	27 %	
Socosprint (imprimeur)	478,4	CG (château)	1349	23 %	25 % de la prestation Cycloville
TOTAL	6024,4	TOTAL	6024,4		

Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement proposé pour l'action « vélo-taxi » pour la semaine de la mobilité d'un montant de 6024.40 €,
- approuve la convention de partenariat avec le conseil général pour cette action et autorise le président à la signer, (convention annexée à la délibération)
- sollicite une subvention sur les fonds LEADER pour la réalisation de cette opération et autorise le président à signer tout document utile à cette demande.
- s'engage à ce que le syndicat mixte prenne à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention par le conseil général.

3. Programme de sensibilisation et d'actions pédagogiques sur la mobilité durable en direction des enfants et des jeunes

Comme évoqué lors du dernier comité syndical, l'équipe du Pays prépare un programme de sensibilisation et d'animation pédagogique sur le thème de la mobilité durable en direction des enfants et des jeunes.

Il est proposé de décliner ce programme dans une dizaine d'établissements scolaires volontaires (primaire ou collège) ou dans une dizaine centres de loisirs volontaires du Pays du Lunévillois au cours de l'année 2010-2011.

Selon les résultats de cette première expérimentation, elle pourrait être reconduite l'année suivante avec d'autres établissements.

Les objectifs vis-à-vis des enfants et des jeunes seraient :

- de permettre l'appropriation des enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux liés aux déplacements ;
- de les faire réfléchir aux solutions de transport plus respectueuses de l'environnement ;
- de les aider à comprendre les besoins de déplacements et à appréhender leur territoire et leur cadre de vie.

Les résultats attendus à moyen terme, seraient de faire évoluer les déplacements domicile / école ou domicile / loisirs, afin de limiter l'usage de la voiture individuelle. Mais également que les enfants touchés par ce programme deviennent eux-mêmes acteurs de la sensibilisation de leurs parents et de leur famille.

Des échanges ont eu lieu avec les inspections de l'éducation nationale du premier degré pour valider l'intérêt d'une telle démarche au regard des programmes scolaires, repérer les attentes des enseignants et les écoles potentiellement intéressées.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec les acteurs de l'éducation à l'environnement (Parc naturel régional, Centre permanent d'initiation à l'environnement, ...) et avec Lorraine Energie Renouvelable pour recenser les outils et expériences en matière d'éducation à l'éco-mobilité et construire une démarche adaptée à notre territoire.

Il en ressort un relatif manque d'initiative sur cette thématique au niveau régional et à ce titre la Région Lorraine et l'ADEME seraient donc particulièrement intéressées pour soutenir une action innovante de ce type portée par le Pays du Lunévillois.

Ce projet s'inscrit également dans les priorités territoriales du conseil général et pourrait bénéficier d'un cofinancement au titre du Programme éducatif territorialisé.

Pour la mise en œuvre du programme, le Pays solliciterait l'intervention de plusieurs acteurs:

- l'association Lorraine Energie Renouvelables, spécialisée dans l'éducation à l'environnement interviendrait sur l'impact des transports sur l'environnement ou les enjeux énergétiques et climatiques,
- des intervenants artistiques spécialisés sur le conte, la création graphique, la mise en scène, ...
- des intervenants porteurs d'une expérience (ex : association Lunapattes sur les pédibus) ou pouvant faire visiter un site (gares, musée du vélo, haltes fluviales...)
- le réseau lorrain d'éducation à l'environnement GRAINE, l'union régionale des Centres permanents d'initiation à l'environnement pour la construction d'outils ou de supports pédagogiques adaptés.

La démarche s'organiserait en quatre temps pour chaque structure volontaire :

1. Définition des attentes et préparation du projet avec l'enseignant / l'animateur
2. Intervention en classe sur trois séances environ incluant éventuellement une sortie
3. Bilan du projet au sein de la classe et présentation aux familles
4. Restitution collective lors d'une manifestation commune en fin d'année

Le plan de financement proposé pour ce projet est le suivant

Dépenses	1 unité	12 unités		Recettes		
Recherche et conception de supports pédagogiques + définition projet	200	2400		Région Lorraine	9450	35%
Interventions générales éco-mobilité, énergie / transport, santé...	600	7200		ADEME	9450	35%
Interventions artistiques	200	2400		CG 54	2700	10%
Interventions témoins d'expériences ou visites de sites	200	2400		SMPL	5400	20%
Achat de petit matériel pédagogique ou d'animation	250	3000				

Organisation évènement de restitution	200	2400				
Frais de déplacements des classes pour visite de site + restitution	450	5400				
Evaluation et mise en valeur de l'expérience (publication d'un document)	150	1800				
TOTAL	2250	27 000		TOTAL	27 000	

Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les orientations et le plan de financement de ce programme d'actions (annexé à la délibération),
- sollicite les subventions auprès de la Région Lorraine, de l'ADEME et du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et d'autoriser le président à signer tout document utile à cette demande,

4. FISAC : organisation de l'animation et dépôt de la candidature

Le comité de pilotage du projet de FISAC s'est réuni le 30 août dernier avec les six communautés de communes concernées.

Il a permis de baliser les derniers éléments à rassembler et les délibérations à prendre en vue d'un dépôt du dossier auprès des services de l'Etat.

Concernant l'animation du dispositif, ce comité de pilotage a fait une proposition de répartition qui tenait compte de l'avis des six intercommunalités concernées. L'idée étant que les six intercommunalités bénéficient toutes d'un « socle commun » d'animation et participent au financement pour l'équivalent d'un mi-temps (les missions de communication, de suivi administratif et financier, d'évaluation et préparation des tranches suivantes...) et que les quatre intercommunalités souhaitant mutualiser les moyens d'accompagnement des entreprises participent au financement du temps de travail supplémentaire.

Lors du bureau syndical de septembre. Cette proposition a été discutée et modifiée. Sans remettre en cause le principe que les intercommunalités qui le souhaitent puissent avoir recours à leur propre animateur pour l'accompagnement des entreprises, le bureau syndical a proposé que les charges de financement du poste soient partagées en six.

Michel Marchal défend cette position en expliquant qu'il est important de faire preuve de solidarité entre les intercommunalités sur ce projet. Il souligne que grâce aux cofinancements de l'Etat et de la Région (au titre de l'ingénierie de Pays), le différentiel restant à la charge des intercommunalités sera très limité (de l'ordre de 1000 € par an).

Annie Farrudja regrette de n'avoir pu participer au bureau syndical en septembre et de n'avoir pu exprimer son désaccord sur cette position.

Elle rappelle que la CC du Val de Meurthe a beaucoup contribué à la préparation de cette candidature à travers son agent de développement. Sa communauté a une situation particulière dans ce dossier puisqu'elle dispose des ressources propres pour animer l'opération collective. Elle ne souhaite pas qu'on remette en cause la possibilité d'avoir sa propre animation.

D'autre part, sa communauté de communes a déjà pris une délibération qui allait dans le sens de la décision du comité de pilotage. Elle s'opposera donc à la délibération proposée ce soir.

Gérard Coinsmann et Gérard Vathelet ne comprennent pas pourquoi le bureau est revenu sur la décision de la commission puisqu'il y avait un consensus sur le sujet.

Jean-Marc Villemin souligne l'intérêt de mutualiser ce poste à l'échelle du Pays dans la mesure où la Région peut participer au financement à hauteur de 50 %, au titre du soutien à l'ingénierie des Pays.

Il ne veut pas désavouer le travail du comité de pilotage FISAC mais souligne qu'une majorité semblait se dégager en bureau pour un partage en six du financement résiduel du poste.

Il propose de passer au vote de la délibération.

Sur proposition du président et vu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité (23 pour ; 3 contre ; 1 abstention):

- accepte la coordination par le syndicat mixte de l'opération collective FISAC en milieu rural concernant les communautés de communes du Bayonnais, du Val-de-Meurthe, du pays de la Haute-Vezouze, du Sânon et de la Vezouze, étant entendu que chaque communauté de communes gardera la maîtrise d'ouvrage de son opération.
- autorise le recrutement par le syndicat mixte d'un agent chargé de l'animation de l'opération collective FISAC pour les communautés de communes concernées. Cet agent sera recruté à temps partiel (80 %). Son temps de travail pourra être augmenté en fonction des besoins des communautés de communes.
- précise que ce poste peut être cofinancé par l'Etat au titre du FISAC (à 50 % les 12 premiers mois de chaque tranche) et par la Région à 50 %. La part d'autofinancement restera à la charge des 6 communautés de communes
- précise que ce recrutement est conditionné à l'acceptation du dossier par les services de l'Etat.

5. Pépinière d'entreprises :

Le comité de pilotage pour la pépinière d'entreprise s'est réuni à deux reprises le 13 juillet et 7 septembre dernier.

Une visite du site au Pôle Lavoisier à Moncel a été organisée en juillet pour les membres du comité de pilotage et les plans ont été présentés.

Le cahier des charges pour la délégation de service public a été présenté et discuté par le comité de pilotage le 7 septembre.

La délégation d'exploitation de la pépinière d'entreprise sera confiée pour 7 ans et les missions seront les suivantes :

- une commercialisation dynamique et efficace,

- une gestion immobilière rigoureuse des 23 bureaux et 8 ateliers répartis sur 1580 m² : mise à disposition des locaux pour les entreprises en création (sans baux commerciaux) ; entretien des locaux
- un accueil physique permettant la mutualisation de services et la mise à disposition de moyens matériels pour les entreprises nouvellement créées
- une animation permettant l'émulation et la coopération entre les entreprises implantées
- une connaissance du tissu économique local et une participation active aux structures de développement pour détecter les porteurs de projets

L'avis du comité de pilotage quant au contenu de ce cahier des charges est favorable.

Laurent de Gouvion Saint Cyr rappelle qu'il avait proposé d'inviter Bernard Muller et Jean-Marc Villemin à la commission de DSP de la CCL en tant qu'observateurs pour le Pays. Malheureusement, le code des marchés public étant très strict sur ce point, cette invitation n'a pas été possible. La CCL invitera donc Bernard Muller et Jean-Marc Villemin aux réunions de négociation après la commission de DSP.

Concernant le calendrier de la consultation. L'appel à candidature qui s'est terminé fin septembre s'est révélé infructueux. Deux candidatures ont été présentées mais l'une d'entre elles n'était recevable pour des raisons administratives.

Cet appel à candidature est donc relancé et l'objectif est d'attribuer à la délégation courant janvier. Le délégataire disposera ainsi de six mois environ pour pré-commercialiser les cellules avant la livraison du bâtiment au cours de l'été 2011.

Jean-Marc Villemin propose de passer au vote de la délibération.

Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne un avis favorable au cahier des charges pour la délégation de service public organisé par la communauté de communes du Lunévillois pour l'exploitation du site principal de la pépinière d'entreprises.

6. FNADT volet territorial

Lors du comité syndical du 16 juin, le programme d'actions annuel de la convention territoriale du Pays du Lunévillois 2009-2013 a été voté. Il est proposé d'ajouter deux actions complémentaires à ce programme d'actions :

- la mise en place d'une navette électrique en centre ville de Lunéville, porté par la CC du Lunévillois
- l'acquisition de deux minibus par la CC des vallées du cristal.

Structure éligible au volet territorial	Opération	Cout total (€ HT ou TTC)	Subvention FNADT Volet Territorial CPER 2007-2013	AUTRES FINANCEMENTS					Objectifs	Échéances
				Conseil régional	Conseil général 54	Union européenne (FEDER, FEADER)	Autres financts	Maître d'ouvrage		
Ville de Badonviller	Création d'une Maison de santé	2 066 704,00 €	150 000,00 €	150 000 €	50 000 €	150 000 €	400 000 € (DDR) + 112 000 € (ADEME) + 76 000 € (PREBAT)	938 704,00 €	Maintien d'une présence médico-sociale satisfaisante sur le canton; Création d'un bâtiment répondant aux normes HQE	Etudes : 1er semestre 2010 Lancement des travaux: dernier trimestre 2010 Mise en service de l'équipt début 2012

Université Henri Poincaré (CIRIL) / IUT Lunéville	Raccordement du site universitaire de Lunéville au réseau de fibre optique Lothaire	453 000,00 €	200 000,00 €					117 100,00 €	Offrir un débit et une qualité de service analogue aux autres sites universitaires connectés au réseau Lothaire, Développer les possibilités d'enseignement à distance, notamment pour la filière européenne EURO-QLIO qui a ouvert en sept 2009 à Lunéville, la formation du service Essences des Armées et la formation continue	Réalisation du raccordement 2e semestre 2010
CC de la Haute Vezouze	Amélioration de l'accès aux services et de la mobilité	31 572,00 €	9 472,00 €		15 786,00 €			6 314,00 €	Acquisition d'un minibus 9 places pour : répondre aux besoins de déplacements des associations (CAJT, accueil périscolaire), mettre en place des ramassage hebdomadaires pour accès aux services RSP, Maison de santé...	acquisition du minibus: 1er semestre 2010
CC du Badonvillois	Relais services publics (3e année fonctionnement)	29 000,00 €	10 000,00 €					19 000,00 €	Favoriser l'accès aux services en milieu rural; Répondre aux difficultés de mobilité; Faciliter les démarches administratives	1er janv-31 déc 2010

CC de la Haute Vezouze	Relais Services Publics (2e année fonctionnement)	25 592,00 €	10 000,00 €						Développer une offre de services plus large pour les habitants; Proposer des solutions aux difficultés de mobilité; Diffuser les nouvelles technologies	1er janv-31 déc 2010
CC de la Vezouze	Relais Services Publics (2e année fonctionnement)	18 318,00 €	10 000,00 €					8 318,00 €	Accès aux services publics en milieu rural; Eviter l'isolement de certaines populations	1er janv-31 déc 2010
Association Familles rurales d'Einville et environs (territoire du Sanon)	Relais Services Publics (2e année fonctionnement)	24 000,00 €	10 000,00 €	1 550,00 €			10 000 € (CAF)	600 € (CC du Sânon)	Accueillir, informer, orienter les familles; Offrir un service de proximité; Permettre l'accès à l'informatique et à l'outil Internet	1er janv-31 déc 2010
Association Familles rurales en Relais (territoire des vallées du cristal)	Relais Services Publics (2e année de fonctionnement)	26 492,00 €	10 000,00 €						Accueillir, informer, orienter le public, faciliter les démarches administratives avec les organismes publics, offrir un service de proximité, accéder à l'informatique	1 ^{er} janv-31 déc

CC du Lunévillois	Mise en place d'une navette électrique dans le centre urbain de Lunéville (2 véhicules)	450 000 €	150 000 €	45 000 €	45 000 €	22 500 €	Réserve parlementaire : 22 500 €	180 000 €	Développement de l'intermodalité depuis la gare, amélioration de la desserte du centre ville, des commerces et services, éviter le passage d'un bus de grande capacité, limiter les rejets de CO2	1er semestre 2011
CC Vallés du Cristal	Création d'une offre de transport locale (achat de 2 véhicules)	57 780 €	17 334 €	28 890					Développer l'offre de mobilité pour les trajets interne au sein du territoire interco Favoriser l'accès aux services, Permettre l'accès aux transports aux personnes à mobilité réduite	1 ^{er} semestre 2011
TOTAL		3 155 966,00 €	566 806,00 €							

Vu la proposition du programme d'actions,
Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Annule la délibération n°2010-025 et la remplace par la présente.
- Valide le programme d'actions 2010 de la convention territoriale du Pays du Lunévillois (annexé à la délibération).

7. Partenariat avec l'association des amis du patrimoine culturel de Froville

L'association des amis du patrimoine culturel de Froville organise chaque année un Festival de musique baroque de grande renommée au prieuré de Froville. L'association a également pour objectif de faire découvrir et de promouvoir l'apprentissage de la musique baroque à travers des ateliers pédagogiques et de soutenir la création artistique.

La réouverture de la chapelle du château de Lunéville offre des possibilités nouvelles de développement du festival. Le souhait de l'association est de développer son action sur l'ensemble du Lunévillois et d'organiser des manifestations décentralisées.

Depuis plusieurs années, la communauté de communes du Bayonnais et le conseil général soutiennent financièrement l'association.

En 2010, il est proposé d'associer le Pays à la convention de partenariat qui va être signée pour deux ans avec l'association des amis du patrimoine culturel de Froville.

Cette convention a pour objet « la sensibilisation et l'accès à la musique baroque et aux métiers d'arts sur le territoire Lunévillois ».

En participant à cette convention, le Pays du Lunévillois reconnaît cette association comme pôle de référence pour le développement culturel du territoire. Il participera au suivi du projet et pourra accompagner techniquement le développement des actions décentralisées sur l'ensemble du territoire.

Laurent de Gouvion Saint Cyr souligne l'intérêt de la démarche proposée par l'association de Froville. Il souhaite qu'un partenariat puisse se concrétiser avec la CCL pour la mise en place d'ateliers pédagogiques au sein de la Médiathèque. Cela s'inscrit bien dans les objectifs de la convention.

Jean-Marc Villemin propose à Christian Boucaud qu'une des prochaines réunions de la commission société permette d'échanger avec l'association des amis du patrimoine culturel de Froville et de définir les conditions de développement d'actions sur d'autres intercommunalités.

Sur proposition du président et vu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- valider la convention de partenariat proposée avec l'association des amis du patrimoine culturel de Froville, la communauté de communes du Bayonnais et le conseil général de Meurthe-et-Moselle
- autorise le Président à la signer